



## Annulation constat à l'amiable lors d'un accident de voiture

-----  
Par Soline

Bonjour,

J'ai eu un accident de voiture il y a quelques jours. Avec le conducteur nous avons réalisé un constat à l'amiable 2 jours après.

Étant jeune je me suis fait avoir par l'autre conducteur en remplissant le constat. Je l'ai malheureusement signé et envoyé à mon assurance, celle-ci m'a dit que selon ce qui était inscrit dans le constat j'étais désignée 100% responsable... or au vu des circonstances c'est plutôt l'inverse et à la limite 50-50.

En relisant le constat j'ai vu que l'on a oublié de remplir une case (celle qui demande le nombre de cases cochées). Est-ce qu'avec cela je peux demander l'annulation du constat à l'amiable ? (Pour en faire un de mon côté) Sachant que l'autre conducteur n'est pas consentant pour rompre le constat à l'amiable.

Merci d'avance pour votre réponse.

-----  
Par chaber

bonjour

Étant jeune je me suis fait avoir par l'autre conducteur en remplissant le constat. Je l'ai malheureusement signé et envoyé à mon assurance, celle-ci m'a dit que selon ce qui était inscrit dans le constat j'étais désignée 100% responsable...

Les assureurs tiennent compte en premier des cases cochées et du plan même si le nombre de cases cochées n'est pas mentionné.

Votre adversaire n'a aucune raison de refaire un constat surtout si l'erreur dans les croix lui est favorable